

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 16857

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 60

Supprimer l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. En cohérence avec l'amendement de suppression de l'article 60, nous demandons la suppression de cet alinéa. Rappelons qu'à travers cette réforme c'est une véritable régression qui sera imposée au système de retraites. Le groupe parlementaire de la France insoumise considère au contraire qu'une réforme des retraites devrait faire primer le maintien du niveau de vie des retraités, auquel les finances publiques devraient s'adapter, et non l'inverse.